

## **Le Devoir**

ÉDITORIAL, vendredi, 1 juin 2007, p. a8

### **Fin de la récréation !**

Chouinard, Marie-Andrée

Dans perdre une minute, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a répondu aux multiples pressions qui étouffaient la question du bulletin à l'école. En plus de rassurer les parents inquiets et d'écouter les doléances des enseignants, elle enfile - enfin! - l'habit d'une ministre qui tient fermement les rênes de l'éducation.

Un bulletin unique dans toutes les écoles du Québec: exit la multiplication des dérives! Le retour des pourcentages et des moyennes de groupe: fini, les interprétations confuses! Feu vert au redoublement après une année plutôt qu'un cycle: ça suffit, la promotion automatique! Et puis, surtout, c'est la fin du jargon incompréhensible, des libellés ésotériques qui masquent la réussite et l'échec. Bravo!

Ces bonnes nouvelles traduisent un sens aigu de l'écoute. En imposant chiffres et moyennes, la ministre Courchesne fait preuve de sollicitude à l'égard des parents. En acceptant le redoublement au terme d'une année plutôt que deux et en n'imposant pas l'évaluation des compétences transversales, elle prouve aux enseignants qu'elle les a entendus.

Mais ne soyons pas dupes pour autant: ces nouvelles directives, pour lesquelles le premier ministre Jean Charest avait pris la peine de se déplacer hier, donnent la réplique à la force adéquate, elle-même le reflet du gros bon sens populaire. Par les temps qui courent, mieux vaut manier la baguette politique avec doigté...

Les annonces d'hier mettront fin, espérons-le, à une partie de ce tumulte qui empêche de s'attaquer aux «vrais problèmes», soit la réussite des enfants à l'école, d'une part, et le véritable examen de la réforme, d'autre part.

Il ne faut pas rêver en couleurs: en clarifiant l'outil de communication qui lie le parent à l'école, on ne vient pas d'évincer tous les maux de la réforme. La question que renvoie la ministre au Conseil supérieur de l'éducation (comment évaluer les compétences en traduisant la maîtrise des connaissances?) n'est pas anodine à cet égard. Elle touche finement l'éternel débat opposant les détracteurs et les partisans de la réforme sur la place des «connaissances» à l'école. Espérons que le Conseil supérieur de l'éducation démêlera ce fouillis en harmonie avec la directive ministérielle, c'est-à-dire de manière claire et compréhensible.

La ministre Courchesne mettrait-elle fin à une ère de tergiversations entourant l'école? Elle amène en tout cas une touche autoritaire qui avait failli ces derniers temps. À trop

miser sur l'atteinte des consensus, certains avaient mis en veilleuse l'exercice d'un véritable leadership, pourtant capital à ce poste crucial.

Elle envoie aussi des signaux qui devront être décodés: ainsi, l'imposition d'un bulletin unique sur le territoire québécois signe la fin des bizarreries mais ébranle du même coup le concept de décentralisation si cher aux écoles et surtout aux commissions scolaires.

La fin de la récréation a donc sonné. Aux élèves, maintenant, de prendre le rang sans être trop dissipés.